

MC/2201

**Original: anglais
26 juin 2006**

QUATRE VINGT DOUZIÈME SESSION

RAPPORT SUR LA CENT TROISIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Genève
7 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1
POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET DES OBSERVATEURS	1
ÉLECTION DU BUREAU	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
DÉCLARATION LIMINAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL; RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNÉE 2005; DÉCLARATIONS DES DÉLÉGATIONS	2
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005	12
DÉCLARATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL	13
RÉVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006.....	14
BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR 2007	15
AUTRES POINTS SOULEVÉS DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES	15
a) Contributions restant dues à la partie administrative du budget	15
b) Soutien aux états membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035	16
c) Délocalisation.....	17
AUTRES QUESTIONS	19
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION	19
CLÔTURE DE LA RÉUNION	19

RAPPORT SUR LA CENT TROISIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent troisième session au Palais des Nations à Genève, le mardi 7 juin 2006. Il a tenu deux séances. La session était présidée par S.E. Mme Sarala M. Fernando (Sri Lanka).

2. Cette session s'est déroulée en présence de représentants des Etats Membres ci-après du Comité exécutif :¹ Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Bangladesh, Bélarus, Chili, Congo, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Ghana, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

3. En outre, les Etats Membres suivants étaient représentés par des observateurs: Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Colombie, Croatie, Estonie, Finlande, France, Guinée, Haïti, Honduras, Irlande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Rwanda, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tunisie, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.¹

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET DES OBSERVATEURS

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres et des observateurs et les avait trouvés en bonne et due forme.

ÉLECTION DU BUREAU

5. S.E. Mme Sarala M. Fernando (Sri Lanka) et M. Osvaldo Alvarez (Chili) ont été élus par acclamation, respectivement à la présidence et à la vice-présidence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/EX/672.

¹ Voir liste des participants (MC/EX/678).

DÉCLARATION LIMINAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL; RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNÉE 2005; DÉCLARATIONS DES DÉLÉGATIONS

7. Le Directeur général a déclaré que 2005 avait été l'année la plus importante qu'ait jamais connue l'Organisation en termes d'activités, de budget et de croissance. Les dépenses totalisaient près d'un milliard de dollars, et la croissance de l'Organisation avait poursuivi sur sa lancée dans les quatre domaines principaux d'activité: migration et développement, travailleurs migrants, répression et lutte contre la traite, et actions humanitaires d'urgence. Afin de pouvoir gérer cette croissance dans les limites de la croissance nominale zéro (CNZ), l'OIM avait adopté deux approches fondamentales. La première était celle de la décentralisation, par laquelle de nombreuses tâches administratives étaient déplacées vers des lieux offrant un meilleur rapport coût-efficacité. Cette décentralisation, venant s'ajouter au processus d'imputation directe des dépenses au budget des projets, avait permis de réaliser des économies substantielles.

8. L'autre approche fondamentale face à cette croissance constante était la procédure des contrôles internes de l'OIM. Une organisation dépensant près d'un milliard de dollars de fonds versés chaque année par divers donateurs et destinés à près de 300 lieux d'intervention sur toute la surface du globe devait être dotée de procédures strictes de contrôle interne, et l'OIM ne cessait de renforcer celles qu'elle avait mises en place. Le Directeur de la gestion des ressources avait mis l'accent sur cette tâche, permettant à l'Organisation d'adopter bon nombre de mesures de maîtrise des coûts. D'autres économies avaient pu être réalisées en recrutant au plan local la majeure partie des 6.000 employés de l'OIM.

9. Les procédures mises en place par l'OIM avaient eu un tel succès que bon nombre d'autres organisations, à Genève et à New York, s'adressaient à elles pour lui demander conseil.

10. Toutefois, la croissance était aussi une source de problèmes, et le Comité exécutif en aurait une évocation dans la déclaration que devait lui faire dans le courant de la journée le Comité de l'Association du personnel (SAC).

11. Abordant le rôle de l'OIM dans les catastrophes naturelles, le Directeur général a fait observer que 2005 avait également été une année importante en termes de secours et d'interventions dans ce domaine. Les activités de l'OIM en réponse au tsunami de décembre 2004 avaient fait de l'Indonésie son plus important terrain d'opérations. Le tremblement de terre récent à Jakarta était encore venu alourdir sa charge de travail. Le tremblement de terre d'octobre 2005 au Pakistan avait posé à l'Organisation un défi particulier, celle-ci ayant dû livrer une course contre la montre pour acheminer les secours dans des régions de haute montagne avant que l'hiver ne s'installe.

12. L'OIM était désormais une agence majeure de secours en cas de catastrophe, et le Comité permanent inter-institutions (IASC) avait reconnu son rôle dans le nouveau processus de "groupes d'intervention" (clusters), en lui accordant un statut particulier pour ce qui concernait les catastrophes naturelles, à savoir les situations de crise n'ayant pas été causées par la guerre, l'oppression ou les violations des droits de l'homme. De telles catastrophes semblaient augmenter en nombre et en durée, ce qui avait amené l'OIM à mettre davantage l'accent sur elles du point de vue de ce que le Japon appelait la sécurité humaine et aussi dans une perspective

politique. En fait, à la fin de 2006, l'OIM organiserait un atelier sur le thème Migration et Environnement dans le cadre du Dialogue international sur la migration. En outre, bon nombre des récompenses accordées par le Directeur général en mai 2006 avait été décernées à des membres du personnel ayant accompli un travail remarquable dans des situations catastrophiques.

13. Abordant le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé "Migrations internationales et développement", qui était paru la veille, le Directeur général s'est félicité de l'attention accrue dont faisait aujourd'hui l'objet la question migratoire et celle du développement. L'OIM avait participé à de nombreuses sessions préparatoires afin de veiller à ce que le Dialogue de haut niveau, qui devait avoir lieu à New York le 14 septembre 2006, soit un succès, et à ce que la migration soit perçue comme un moteur du développement humain et comme un instrument de renforcement du potentiel humain.

14. Un certain nombre de membres du personnel et de représentants des gouvernements lui avaient fait observer que le rapport du Secrétaire général – que le Directeur général n'avait pas encore eu la possibilité de lire en détail – présentait un certain nombre d'omissions. En tout premier lieu, le Secrétaire général avait oublié de mentionner l'OIM, le Dialogue international sur la migration et un certain nombre d'autres choses que faisait l'OIM, en particulier les activités déployées par elle dans le cadre de son programme de gestion des migrations avec les partenaires gouvernementaux et d'autres parties prenantes partout dans le monde. Le Directeur général a fait part de sa déception et de son étonnement à ce propos, ajoutant qu'il écrirait une lettre au Secrétaire général ou à son représentant spécial pour lui faire part de ses vues sur le rapport.

15. Passant à autre chose, il a indiqué que le nouveau Groupe GMG élargi qui, de Groupe de Genève sur la migration était devenu Groupe mondial sur la migration, avait tenu sa première réunion en mai. Celle-ci avait été présidée par M. Supachai, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et avait donné lieu à une bonne discussion sur les différents thèmes qui devaient être traités lors du Dialogue de haut niveau, notamment le mouvement international des prestataires de services, le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et les rapatriements de fonds.

16. Les Etats Membres devraient réfléchir à la manière de renforcer le rôle du GMG et de faire en sorte qu'il entretienne de vraies relations avec les gouvernements. Ce pourrait être l'un des points à examiner par le DHN lorsqu'il aborderait les questions institutionnelles. La suggestion du Secrétaire général des Nations Unies concernant la création d'un forum sur les problèmes migratoires avait suscité un certain nombre de questions : quelle forme un tel forum prendrait-il ? Où se réunirait-il ? Etc. A cet égard, le GMG pourrait peut-être occuper une position plus centrale en tant qu'organisateur du Dialogue et apporter ainsi une réponse à certaines de ces questions.

17. La Présidente a appelé l'attention sur le rapport du Directeur général concernant les travaux de l'Organisation pour l'année 2005 (MC/2197) et invité les délégations à faire part de leurs commentaires à ce sujet. Elle a rappelé aux délégations que, lorsque ce rapport aurait été examiné, il serait invité à adopter un projet de résolution (MC/EX/L/167) prenant formellement note du Rapport.

18. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Afghanistan, du Chili, de l'Iran, de l'Italie, du Japon, du Maroc (s'exprimant au nom du Groupe africain), du Nigéria, de la Roumanie, du Sri Lanka et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que de deux observateurs: la République démocratique du Congo et la Suisse.

19. Bon nombre d'orateurs ont adressé leurs félicitations à la Présidente et au Vice-Président à la suite de leur élection, et plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction aux membres du Bureau sortant pour l'action accomplie. En outre, un certain nombre de représentants ont remercié le Directeur général de son rapport complet et instructif.

20. Le représentant du Japon a indiqué que son pays appuyait les activités de l'OIM, surtout dans les domaines de l'aide humanitaire d'urgence et de la lutte contre la traite, et ce pour trois raisons. Premièrement, l'OIM apportait une aide humanitaire aux personnes vulnérables en s'intéressant prioritairement aux situations concrètes sur le terrain, c'est-à-dire en accord avec la conception japonaise de la sécurité humaine, dont les notions d'«appartenance», de «partenariat» et de «puissance de l'intérieur» constituaient des éléments clés. Les peuples devenaient autonomes en s'en remettant à l'autosuffisance, en venant en aide à d'autres et en développant leur propre société : ce qui profitait à d'autres leur profitait également. Il s'agissait donc de faire en sorte qu'un plus grand nombre de peuples deviennent autosuffisants. Par ailleurs, les personnes vulnérables ne devaient pas être victimes de la criminalité, et le Japon accordait en conséquence une grande importance à sa coopération avec l'OIM dans les activités de lutte contre la traite.

21. Deuxièmement, de l'avis du Japon, la capacité de l'OIM à réagir rapidement à de nouvelles situations sur le terrain tenait à son système unique d'imputation directe des dépenses aux projets, qui permettait par exemple au Japon d'offrir son aide par l'intermédiaire de l'OIM aux personnes vulnérables dans les régions sinistrées. Enfin, le Japon avait pour principe budgétaire fondamental la croissance nominale zéro (CNZ). C'est pourquoi il appréciait les efforts que continuait de déployer l'Administration pour rationaliser et restructurer l'Organisation et ses activités, et se disait confiant qu'elle continuerait de gérer ses ressources en accord avec le principe de la CNZ. Le Japon continuerait à soutenir les activités de l'OIM aussi longtemps que ces éléments clés resteraient inchangés.

22. Le représentant du Chili s'est dit préoccupé par ce qui semblait être de sérieuses omissions dans le rapport du Secrétaire général. Compte tenu de l'importance de cette question pour l'OIM, pour les institutions membres du GMG et pour les missions permanentes, il a suggéré d'organiser une réunion informelle afin d'examiner les perspectives du Dialogue de haut niveau, en particulier les contributions qui devaient lui être faites, et dont certaines étaient contradictoires, mais dont beaucoup d'autres étaient complémentaires. Le résultat du Dialogue de haut niveau servirait de feuille de route aux activités internationales de suivi de l'OIM et des institutions des Nations Unies. Par conséquent, il importait que toutes les agences coordonnent leurs activités de façon à éviter les doubles emplois et à faire en sorte de gérer efficacement les ressources financières, humaines et techniques.

23. Le représentant du Sri Lanka a fait observer que l'OIM avait lancé plus de 400 nouveaux projets en 2005, ce qui s'était traduit par une progression des dépenses d'opération de plus de 52 pour cent, sans pour autant dépasser les limites de l'allocation budgétaire prévue pour le fonctionnement de l'Administration. L'Organisation avait fait procéder à un certain nombre de contrôles budgétaires internes et d'évaluations rapides de projets, et l'orateur s'est dit intéressé de savoir si les résultats avaient été jugés satisfaisants et en accord avec les normes des Nations

Unies. Il a remercié les nombreux donateurs qui avaient généreusement contribué au financement des programmes d'aide de l'OIM à la suite du tsunami, dont son pays avait été victime. Grâce à leur générosité, l'OIM avait construit des logements provisoires dans les régions touchées par la catastrophe, déployé des programmes de réacquisition de moyens d'existence dans les mêmes provinces et entrepris des programmes complets de santé communautaire parmi lesquels des enquêtes sur la nutrition, l'alimentation des mères et des enfants sous-alimentés, l'immunisation et les soins ophtalmologiques.

24. Le thème de la migration de main-d'œuvre figurait en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies pour 2006, et il était par conséquent surpris de la réduction substantielle des dépenses de l'OIM dans le cadre des activités concernant la migration de main-d'œuvre en 2005. L'OIM devrait être encouragée à accroître sa coopération dans des domaines tels que la traite des êtres humains et la migration irrégulière, qui étaient une source persistante d'inquiétude pour de nombreux pays. A cet égard, il s'est dit satisfait de noter que, pour la première fois, des pays de destination avaient également participé aux Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie, la troisième manifestation consacrée à la question, qui avait eu lieu à Bali en septembre 2005.

25. Pour le Groupe africain, le Dialogue de haut niveau donnerait aux Etats une opportunité unique d'échanger leurs meilleures pratiques en matière de gestion des migrations et de favoriser la coopération concernant les problèmes migratoires clés. En avril 2006, dans le cadre des préparatifs du Dialogue, l'OIM avait soumis un ensemble d'idées-forces et suggéré des résultats concrets. Trois de ces idées-forces impliquaient des liens renforcés entre l'OIM et les membres africains.

26. S'agissant de la première idée-force – *le fait migratoire doit être mieux intégré dans les politiques et les plans de développement* – comme l'avait fait remarquer l'OIM, le manque de données fiables empêchait bon nombre d'Etats africains de mettre au point des politiques migratoires cohérentes. La nécessité de telles données avait été explicitement reconnue par le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) lors de la Déclaration de Bruxelles de 2006 sur l'asile, la migration et la mobilité, de même que par les pays les moins avancés (PMA), dans la Déclaration ministérielle de Cotonou de 2006 concernant les rapatriements de fonds des migrants. A cet égard, l'OIM pourrait apporter son soutien à la création de l'observatoire virtuel des migrations dans les pays ACP et de l'observatoire sur les rapatriements de fonds internationaux des migrants en direction des PMA.

27. Le Groupe africain jugeait également pertinent l'appel de l'OIM pour un complément de recherche sur le lien entre migration et développement et disait attendre avec impatience l'étude conjointe OIM/Banque mondiale sur les politiques migratoires «propices au développement» ainsi que le rapport paru récemment, sous le patronage de l'OIM et du Processus de La Haye sur les réfugiés et la migration, à propos de la place qu'occupent les rapatriements de fonds dans le développement. Il a également dit se réjouir de la volonté manifestée par l'OIM d'aider les gouvernements à intégrer la question migratoire dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et dans les plans de développement nationaux, exprimant l'espoir que bon nombre d'Etats Membres africains puissent bientôt en tirer profit.

28. Dans la deuxième de ces idées forces – *les pays ont besoin d'une politique migratoire et des capacités internes leur permettant de la mettre au point* –, l'OIM souhaitait voir le Dialogue de Haut Niveau encourager les organisations internationales, tant individuellement que dans le cadre du GMG, à continuer d'appuyer le travail de renforcement de potentiel des gouvernements, un

domaine dans lequel elle avait assisté avec succès bon nombre d'Etats. Comme les besoins des Etats Membres africains à cet égard étaient immenses et en augmentation constante, le Groupe africain lançait à son tour un appel à l'OIM pour qu'elle envisage l'ouverture de centres de renforcement de potentiel en Afrique. La délocalisation s'était révélée utile en ce qui concernait les fonctions administratives et pourrait s'élargir à des activités opérationnelles. Le Groupe africain attendait de l'Administration qu'elle soumette une proposition concrète dans ce sens à l'occasion des consultations sur le Programme et Budget pour 2007.

29. Une troisième idée force – *le potentiel de développement des diasporas doit être exploré et renforcé* – portait sur l'un des aspects cruciaux du lien migration/développement et avait été désignée par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme priorité sectorielle dans le cadre de son Initiative de mise en valeur des ressources humaines. Le plan d'action de l'Union africaine (UA) pour 2004-2007 situait lui aussi les diasporas au centre des priorités de l'UA.

30. Même si les rapatriements de fonds étaient des fonds privés et ne devaient par conséquent pas être considérés comme pouvant se substituer aux efforts nationaux de développement ou à l'aide publique au développement, ils offraient le potentiel de contribuer dans une mesure significative au développement économique au niveau tant des ménages que des collectivités locales, nationales et régionales. Ils constituaient une source de devises, permettant aux pays bénéficiaires d'acquiescer des importations vitales, de rembourser leur dette extérieure ou d'accroître leur solvabilité, et aidaient à réduire la pauvreté des ménages et à stimuler la consommation individuelle, l'épargne et l'investissement. Le Groupe africain saluait l'appel lancé par l'OIM pour un abaissement des frais de transfert de fonds et exprimait le souhait que l'Organisation puisse partager avec d'autres son expérience précieuse dans ce domaine à l'occasion du Dialogue de Haut Niveau et dans d'autres enceintes, notamment en Afrique. Un bon exemple était donné par le Programme OIM de travailleurs migrants temporaires au Canada, dans le cadre duquel les rapatriements de fonds effectués par les travailleurs migrants étaient mis en commun et envoyés par l'intermédiaire d'une banque canadienne sous la forme d'un transfert unique sur un compte collectif détenu par l'OIM dans une banque du Guatemala, ce qui permettait de répartir entre tous les travailleurs les frais de ladite transaction.

31. L'expérience de l'OIM concernant le renforcement des effets produits par les rapatriements de fonds sur le développement grâce à des formules incitatives mériterait d'être élargie à l'Afrique. Son projet pilote pour la construction de logements abordables pour les migrants guatémaltèques sur leurs lieux d'origine, ainsi que l'initiative conjointe de microcrédit OIM/PNUD dans les zones rurales du Tadjikistan, étaient des exemples concrets de ce qui pouvait être fait dans ce domaine.

32. L'exode des compétences était un autre point qui préoccupait gravement les pays africains, dont un grand nombre déplorait la pénurie de ressources humaines qualifiées imputable en partie aux départs massifs de professionnels et de diplômés de l'université. Les programmes OIM de migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui permettaient à des cadres africains se trouvant en Europe et en Amérique du Nord de rentrer provisoirement dans leur pays d'origine pour y apporter une assistance à court terme et partager leur savoir-faire dans différents domaines, avaient donné des résultats substantiels, mais l'insuffisance des crédits constituait un frein sérieux à leur mise en œuvre.

33. Enfin, s'attaquer aux causes profondes du phénomène migratoire était un passage obligé de toute approche globale de la gestion des migrations. Afin de stabiliser les populations dans les régions connaissant une vive pression à l'émigration et de compenser le facteur d'attraction que constituent les opportunités des marchés du travail étrangers, il fallait offrir aux pays des opportunités réalistes. L'OIM avait lancé plusieurs projets pilotes, notamment au Maroc et en Tunisie, mettant surtout l'accent sur les activités ciblées de développement communautaire dans les régions connaissant un taux de chômage élevé et une émigration importante, afin d'améliorer les conditions de vie locales, de renforcer les capacités locales devant permettre de créer des micro-entreprises, et d'assurer des services de conseil à la formation professionnelle et des cours de formation à l'adresse des chômeurs. Même s'il ne s'agissait pas de les substituer à d'autres efforts de développement global, ces programmes présentaient des opportunités concrètes de rattachement aux objectifs de développement et de gestion des flux migratoires, et le Groupe africain encourageait par conséquent l'OIM à mettre en œuvre des programmes similaires dans d'autres pays africains.

34. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que le rôle du Directeur de la Coordination de la gestion était vital pour une communication interne forte et pour la coopération, et que cela pouvait servir à maximiser la coordination organisationnelle et la productivité de l'OIM. L'OIM devrait continuer à fournir aux acteurs clés de la scène migratoire des initiatives régionales et interrégionales axées sur le renforcement de capacités, l'accroissement de la coopération entre les gouvernements et les acteurs régionaux et la création de partenariats. L'action de l'OIM sur la scène des migrations et des catastrophes naturelles était à ses yeux importante et unique. L'Organisation devait poursuivre son rôle d'organisme central capable d'offrir une expertise technique aux gouvernements et des services programmatiques aux migrants et aux populations vulnérables. Le Dialogue de haut niveau à venir offrirait à l'OIM une excellente occasion de démontrer son expertise technique et son avantage comparatif dans la facilitation du dialogue entre Etats au niveau régional, grâce aux processus consultatifs régionaux, de même qu'au niveau international par le biais du Dialogue international sur la migration. Son action au sein du GMG était elle aussi importante. Le moment était cependant venu pour l'Organisation de réexaminer son action des dix dernières années en mettant plus particulièrement l'accent sur le caractère changeant de son mandat et de sa mission. L'OIM devrait adopter une approche proactive dans la finalisation de son document stratégique d'une portée de trois à cinq ans et le soumettre aux Etats Membres pour consultation.

35. Le représentant de l'Italie s'est dit d'accord sur le fait que le Dialogue de haut niveau offrirait une occasion unique pour la communauté internationale de s'engager dans un dialogue exhaustif sur la migration et ses effets sur le développement. Le but du Dialogue de haut niveau devrait être de promouvoir un débat positif, de recenser les politiques et les actions permettant de tirer tout le profit possible de la migration légale tout en luttant contre les migrations illégales et les activités criminelles. Le Gouvernement italien était pleinement engagé dans les préparatifs de cette manifestation et apporterait son soutien au Colloque international sur la migration internationale et le développement que s'apprêtait à tenir la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, en coopération avec la Fondation Rosselli, à Turin, du 28 au 30 juin 2006. Ce colloque permettrait un échange de vues entre les gouvernements, les experts, les Nations Unies, les organisations internationales et la société civile.

36. Le Gouvernement italien apportait tout son soutien au GMG en sa qualité d'organisme multilatéral de pointe pour la coordination de toutes les organisations internationales s'occupant de politiques migratoires, de même qu'au rôle central joué par l'OIM au sein du groupe. Le moment était venu pour l'OIM d'envisager de jouer un rôle plus actif au sein du système des Nations Unies.

37. S'agissant de la création possible d'un forum interétatique consacré à la problématique migration/développement, l'accent principal du Dialogue de haut niveau et de son suivi ne devrait pas être sur la création de nouveaux organismes, mais plutôt sur un usage éclairé et approprié des instruments existants. L'OIM devrait continuer à renforcer le Dialogue international sur la migration.

38. L'Italie n'était pas en faveur de la CNZ, qu'elle considérait comme un facteur d'étouffement pour une organisation dont la taille avait pratiquement doublé au cours des quelques dernières années, et priait instamment les Etats Membres et l'Administration de trouver le moyen d'aller de l'avant dans le Programme et Budget pour 2007. Elle était reconnaissante à l'OIM pour l'efficacité de ses interventions dans les situations créées par les catastrophes naturelles et voyait dans son adhésion au Comité permanent interorganisations (IASC) un exemple convainquant des liens renforcés qui s'étaient noués entre l'OIM et l'ONU.

39. Le représentant de la République islamique d'Iran a observé que la migration était devenue une priorité à l'ordre du jour international. Bon nombre de personnes considéraient que la gestion efficace des migrations pouvait transformer les défis en opportunités pour les pays de départ, d'accueil et de transit, et que la clé d'une gestion efficace des flux migratoires résidait dans une approche globale, cohérente et intégrée s'appuyant sur la coopération et le dialogue à l'échelle régionale et internationale. L'OIM avait un rôle primordial à jouer à cet égard : renforcer les capacités, améliorer la gestion des flux, doter les pays de l'infrastructure nécessaire et les aider à définir une politique migratoire.

40. En raison de sa situation géopolitique, la République islamique d'Iran avait toujours été une destination de prédilection pour les migrants des pays voisins, et les flux récents de clandestins n'avaient pas été sans conséquences. Les problèmes de sécurité en Afghanistan, l'absence d'incitation au retour et la présence massive d'Afghans sur la frontière avec l'Iran constituaient de formidables défis. Etant donné que la République islamique d'Iran était aussi un pays exportateur de migrants, le Gouvernement participait activement à la gestion des opportunités et des problèmes que pouvait présenter la communauté des Iraniens à l'étranger. L'Iran était en outre un pays de transit pour les réfugiés et les migrants tant légaux qu'illégaux, d'où le besoin de partenariats stratégiques et de coopération entre les pays et les régions concernées. Le dialogue trilatéral entre l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan, qui devait bénéficier d'un financement du Fonds 1035, était un bon point de départ pour le dialogue sur ces questions. Le Gouvernement iranien avait également pris part à des entretiens avec les Ministères de l'intérieur du Pakistan, de la Turquie et de la Grèce concernant la gestion des migrations dans la région.

41. Le développement économique et social dans les pays en développement était un facteur clé de la diminution des flux de migrants irréguliers ; de ce point de vue, la reconstruction et le développement de l'Afghanistan revêtaient une importance cruciale. Le manque de développement économique et social poussait des milliers de personnes à quitter chaque année leur pays. Une approche globale s'imposait, qui tienne compte des causes profondes de la migration, en mettant spécialement l'accent sur la coopération régionale et internationale afin de renforcer la prise de conscience publique quant à ce problème, mais aussi les partenariats, le

renforcement des capacités et l'assistance technique. Le rôle de l'OIM dans ce processus méritait d'être renforcé. Il fallait espérer que les défis migratoires qui se posaient à la République islamique d'Iran pourraient être gérés efficacement grâce à un échange d'expériences et d'expertises avec d'autres pays et partenaires, dont l'OIM. L'Académie des études sur les migrations et les réfugiés à Téhéran jouait à présent déjà mieux son rôle de prestataire de services techniques et de soutien conceptuel au Gouvernement.

42. Le représentant de l'Afghanistan s'est demandé si l'Organisation pourrait tenir le rythme de sa croissance rapide dans les contraintes que lui imposait la CNZ et si cela aurait un effet sur ses projets. Il s'est également demandé si l'OIM ne sortait pas des limites de son mandat. L'OIM avait un rôle clé à jouer dans le Dialogue de haut niveau et il lui paraissait donc surprenant que le rapport du Secrétaire général n'en fasse pas mention. Peut-être cela était-il dû au fait que l'OIM était considérée principalement comme une organisation prestataire de secours dans les situations d'urgence.

43. L'OIM avait un rôle important à jouer dans la promotion du dialogue politique régional et, à cet égard, il partageait l'optimisme de l'intervenant précédent concernant un dialogue trilatéral entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan. L'Organisation méritait des félicitations pour ses nombreux projets en Afghanistan, notamment pour ses programmes de stabilisation des communautés et des moyens d'existence, dont il espérait qu'ils endigueraient par la même occasion les flux de migrations régulières et irrégulières. Il priait instamment l'OIM de mettre l'accent sur trois domaines centraux: la migration et la sécurité, la migration et le développement, et – ce qui comptait davantage encore – le renforcement des capacités, notamment au sein des unités de vérification des documents et dans la gestion politique des migrations.

44. La représentante de la Roumanie a remercié le Directeur général pour sa participation au Forum de la mer Noire axé sur le dialogue et le partenariat qui avait eu lieu à Bucarest du 4 au 6 juin 2006. La quête de solutions aux problèmes de sécurité dans la région de la mer Noire était une préoccupation majeure pour son gouvernement, et le Forum avait offert une occasion de progresser dans cette voie. La traite des êtres humains était un grave problème dans la région ; à cet égard, il lui paraissait vital de rappeler que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme s'appliquaient à toute personne indépendamment de sa nationalité ou de son statut et portaient tout à la fois sur les droits économiques et sociaux de base, comme sur les droits civils et politiques.

45. Elle jugeait regrettable que le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport, n'ait pas rendu justice au rôle joué par l'OIM, mais l'Organisation aurait l'occasion de contribuer utilement, à l'occasion du prochain Dialogue de haut niveau, en mettant l'accent sur les principes définis dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et sur les possibilités qu'offraient ces instruments, de même que sur les programmes de gestion des migrations mis sur pied par l'OIM. Elle a dit convenir que des consultations informelles s'imposaient à l'approche de cette rencontre.

46. L'observateur de la Suisse s'est félicité des efforts constants déployés par l'OIM pour gagner sans cesse en efficacité tout en restant dans les limites de la CNZ. La Suisse était prête à considérer toutes les mesures devant permettre de maîtriser, et même de réduire les dépenses administratives en délocalisant certains services. Cependant, elle tenait à faire observer qu'une telle stratégie devait être mûrement réfléchie et englober des objectifs à moyen et à long terme, ainsi que des informations sur la valeur ajoutée du processus. Les économies projetées devaient

être étayées par des chiffres et présentées de manière transparente. Au vu de la croissance rapide de l'Organisation depuis les cinq dernières années, on pouvait se demander si la stratégie de maîtrise des dépenses devait se réduire à la simple délocalisation de certains services administratifs, dans la mesure où une telle décision influencerait directement sur le personnel. La gestion des effectifs et des carrières et la stratégie globale de l'Organisation étaient indissociables. Pour lui, la transparence dans tous les domaines liés au personnel était vitale, mais il constatait que les politiques de gestion du personnel de l'OIM restaient peu lisibles, à l'instar de son initiative d'ouvrir un autre centre délocalisé.

47. Pour la Suisse, les activités déployées par des groupes d'intervention appartenant à différentes organisations, auxquelles l'OIM avait pris part, ne correspondaient pas à son mandat, et il n'était pas certain que l'Organisation ait vraiment les moyens de ses ambitions pour assumer pleinement les responsabilités de «premier contact et/ou dernier ressort» en matière de gestion et de coordination de camps pour personnes déplacées. L'OIM devait, selon l'intervenant, adopter une vision adaptée à son propre mandat et procéder à une revue globale des services du siège de Genève et de Manille, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. En outre, toute nouvelle mesure de délocalisation ou de décentralisation devrait aller de pair avec la révision de la stratégie globale et du cadre institutionnel de l'Organisation.

48. L'orateur a conclu son intervention en annonçant que le Gouvernement suisse avait décidé d'apporter une contribution sans affectation spéciale de 200 000 francs suisses destinée à la partie opérationnelle du Budget.

49. L'observateur de la République démocratique du Congo s'est dit d'accord sur le fait que le Dialogue de haut niveau offrirait une excellente occasion de débattre de toutes les questions liées aux migrations. L'omission de l'OIM dans le rapport du Secrétaire général était regrettable, mais il fallait espérer que cet oubli serait bientôt réparé à la lumière des succès visibles obtenus par l'OIM sur la scène migratoire. L'OIM jouait un rôle important dans la mise en œuvre de projets essentiels de développement dans les pays en développement, et tant le Directeur général que le Directeur général adjoint méritaient d'être félicités pour les efforts qu'ils déployaient dans ce sens. La République démocratique du Congo, un pays presque enclavé, partageait ses frontières avec neuf pays et bénéficiait des services de l'Organisation dans de nombreux domaines. L'intervenant encourageait l'OIM à renforcer ses activités dans trois domaines clés évoqués par la délégation du Maroc, à savoir la migration et le développement, le renforcement des capacités sur le continent africain, et l'apport de la diaspora dans le développement des pays d'origine. Toutefois, il était évident que ces objectifs ne seraient atteints que si l'on donnait à l'OIM les moyens financiers devant lui permettre d'y parvenir, une question qui devrait selon lui figurer à l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau.

50. Le Directeur général a répondu aux questions et aux points soulevés. Il a remercié le Gouvernement japonais de son ferme soutien et a déclaré partager avec lui l'opinion selon laquelle la sécurité humaine devait être un élément clé des programmes de développement et du travail humanitaire. Il a également remercié le Gouvernement suisse de sa contribution au budget des opérations.

51. Comme les délégués du Chili et de la Roumanie l'avaient suggéré, il serait utile de tenir des consultations informelles en prévision du Dialogue de haut niveau, et il a offert l'aide de l'OIM à cet effet. Il lui paraissait important de veiller à ce que le Dialogue de haut niveau produise des programmes spécifiques visant à aider les gouvernements et autres parties prenantes à mieux gérer les migrations.

52. L'OIM était fermement convaincue de l'utilité de contrôles internes et d'une stricte discipline financière, et ses activités faisaient l'objet de contrôles financiers internes et externes menés respectivement par le Bureau de l'Inspecteur général au plan interne et par la Cour des comptes de Norvège au plan externe.

53. Même si les chiffres pouvaient laisser penser le contraire, l'Organisation accordait une place de plus en plus grande à la migration de main-d'œuvre, comme en témoignaient les discussions ayant eu lieu dans de nombreuses enceintes, notamment au sein du Groupe de Colombo des Ministres du travail d'Asie du Sud et de l'Est. De plus en plus de pays se montraient intéressés par cette question : le Gouvernement de la République de Corée, par exemple, avait récemment lancé avec succès une nouvelle formule de permis de travail.

54. Le Directeur général s'est dit d'accord avec le Groupe africain concernant la nécessité de mettre l'accent sur trois domaines clés. Le GMG serait une excellente source de données migratoires, et l'OIM était favorable à l'implantation en Afrique de centres de renforcement de capacités et de coopération technique. Elle oeuvrait déjà dans ce sens et avait délégué un expert en coopération technique à Pretoria afin d'examiner la question. La gestion des diasporas était une autre entreprise digne d'attention et constituait l'un des éléments clé des programmes MIDA et du plan d'action de l'Union africaine. Il restait encore beaucoup à faire pour remédier aux causes profondes de la migration, comme le Groupe africain et la République islamique d'Iran l'avaient indiqué, mais dans l'ensemble, l'OIM était dans la bonne voie. A cet égard, il s'est dit en accord avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et les pays limitrophes de la mer Noire – qui étaient tous Membres de l'OIM à l'exception de la Fédération de Russie –, pour qui la gestion des migrations revêtait une importance cruciale dans cette région également.

55. Comme l'avait souligné le représentant des Etats-Unis d'Amérique, le Directeur de la Coordination de la gestion avait un rôle important à jouer au sein de l'OIM, surtout à l'heure où l'Organisation prenait de plus en plus d'ampleur et procédait à la décentralisation de ses services. Il fallait espérer que le document de stratégie serait finalisé en 2006, même si le Vice-Président du Conseil avait recommandé qu'il ne soit réexaminé qu'au lendemain du Dialogue de haut niveau.

56. Le soutien de l'Italie au Dialogue de haut niveau était très apprécié, de même que sa volonté de revoir le problème de la CNZ. Quelle que soit l'issue du Dialogue de haut niveau, le Directeur général estimait qu'il n'y avait nul besoin de créer de nouvelles institutions pour traiter de la question migratoire. La communauté internationale devrait plutôt tendre vers une meilleure coordination et vers des orientations communes reflétant son objectif de gestion efficace des migrations.

57. Comme l'avaient dit deux délégués, le dialogue trilatéral entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan était un élément clé du nouveau processus régional en cours en Asie du Sud-Ouest. L'Académie des études sur les migrations et les réfugiés de Téhéran, qui avait récemment reçu une généreuse contribution du Gouvernement australien, s'inscrivait

particulièrement bien dans le contexte de ce dialogue, une autre initiative précieuse que le Fonds 1035 avait aidé à voir le jour.

58. Avant la catastrophe causée par le tsunami en 2004, l'Afghanistan était le pays dans lequel l'OIM déployait les opérations les plus importantes en termes de budget, de nombre de représentations et d'effectifs, et il est d'ailleurs resté en bonne place à l'ordre du jour de l'Organisation. Pour que l'OIM puisse continuer à opérer dans un contexte de CNZ, cependant, l'Administration allait clairement devoir faire preuve de créativité et de flexibilité. La décentralisation était devenue une option viable dans ce sens, sachant que certains services pouvaient facilement être assurés depuis d'autres lieux que Genève. Cet élément faisait partie de l'argumentaire présenté en faveur de la proposition de création d'un centre administratif dans l'hémisphère occidental. Des centres opérationnels de coopération technique dans de nombreuses régions du monde, et notamment en Afrique, étaient une autre option possible.

59. Peut-être y avait-il du vrai dans la déclaration selon laquelle les Nations Unies considéraient l'OIM essentiellement comme une organisation prestataire de secours d'urgence, cette perception pouvant s'expliquer par le fait que l'OIM était un membre actif du Comité permanent interorganisations. Il était vrai également que l'OIM était plus connue à Genève qu'à New York, mais la tenue prochaine du Dialogue de haut niveau lui offrirait l'occasion de mieux se faire connaître au siège des Nations Unies à New York.

60. Quant au rôle de l'OIM au sein des groupes d'intervention interorganisations dans les opérations de secours en cas de catastrophe, il appartenait aux Etats Membres de décider si cette activité s'inscrivait ou non dans le mandat de l'OIM. Ils devraient toutefois le faire en gardant à l'esprit les nombreux accomplissements de l'Organisation dans le cadre de telles interventions.

61. En l'absence de tout autre commentaire, le Comité exécutif a adopté la Résolution N° 113 (CIII) concernant le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2005 (MC/2197).

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2005

62. Le Comité exécutif a examiné le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005 (MC/2196), la section correspondante du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa 95^{ème} session (MC/EX/675), le Rapport des vérificateurs externes des comptes (Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège) concernant les comptes de l'OIM pour l'exercice financier 2005 (document de séance/20 (*anglais seulement*)) et le projet de résolution concernant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005 (MC/EX/L/168).

63. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a résumé les débats ayant eu lieu à ce sujet au sein du Sous-Comité. L'exercice avait été marqué par une croissance continue du nombre et de la variété des programmes de l'OIM, qui avait posé un vrai défi en termes de gestion et de contrôle financier. L'Administration avait régulièrement réexaminé et appliqué les mesures de contrôle destinées à assurer une gestion appropriée des ressources financières de l'Organisation.

64. Les dépenses s'étaient élevées à quelque 952 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 49 pour cent par rapport à 2004. Une somme de 1,9 million de dollars environ, dont une

portion significative destinée à la sécurité du personnel, avait été reportée dans la partie opérationnelle du budget. S'agissant de la partie administrative, un report négatif de 637 548 francs suisses de 2004 avait été absorbé, et l'exercice 2005 s'était clôturé avec un excédent de 356 038 francs suisses, dû en partie à une diminution de la provision pour créances douteuses et aux contributions des nouveaux Etats Membres.

65. Les vérificateurs externes des comptes avaient informé le Sous-Comité que les déclarations financières donnaient un tableau fidèle et juste des ressources et des dépenses de l'OIM. Un rapport séparé résumant les résultats de la vérification comptable, les principales observations et les recommandations avait été soumis pour information et examen.

66. Le Comité exécutif a pris note des rapports susmentionnés et a adopté la Résolution N° 114 (CIII) sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005 (MC/2196).

DÉCLARATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

67. Un représentant du Comité de l'association du personnel (SAC) a prononcé une déclaration à l'adresse du Comité exécutif. Il a déclaré qu'en dépit de la croissance considérable qu'avait connue l'Organisation au cours des dernières années, les conditions d'emploi s'étaient sérieusement dégradées, ce qui avait de graves conséquences pour l'Organisation, censée être en mesure de faire face à des défis migratoires toujours plus considérables.

68. Pour le personnel, un motif de vive préoccupation était le manque de motivation découlant des tendances récentes de la politique des ressources humaines de l'OIM : des contrats de courte durée, la perception d'un arbitraire dans les décisions de rotation du personnel et l'absence de transparence concernant les promotions. Malheureusement, un tel environnement ne se prêtait guère à l'épanouissement professionnel.

69. L'accélération de la tendance à la décentralisation avait eu pour résultat d'amputer la direction du siège d'une bonne partie de son savoir-faire, les responsables restants se révélant incapables de faire face aux réalités du travail de terrain. En conséquence, les fonctionnaires sur le terrain n'avaient guère la possibilité d'influer sur la vision de l'Organisation, et les intérêts de ceux qui assuraient les services migratoires de base étaient ignorés. Les décisions relatives à la stratégie et à la gestion du personnel, mis à part le personnel technique et des opérations, avaient été laissées à une poignée de personnes au siège.

70. Un autre sujet de préoccupation et d'étonnement était le recours croissant de l'Administration aux mesures disciplinaires contre le personnel. Cela lui paraissait d'autant plus regrettable que l'Administration semblait encourager les entreprises à haut risque, mais ne prenait pas la défense de son personnel lorsque le besoin s'en présentait.

71. Pour le SAC, il était clair que bon nombre des problèmes rencontrés aujourd'hui venaient de l'antagonisme entre la croissance de l'Organisation et les contraintes financières dans lesquelles elle se débattait. Les ressources en personnel étaient sollicitées jusqu'à l'extrême limite et l'équilibre des pouvoirs n'avait que rarement la possibilité de s'exprimer. Le personnel redoutait que les politiques de l'Administration n'hypothèquent sérieusement l'avenir de l'Organisation en privilégiant un type de gestion qui avait pour effet de saper les capacités de l'OIM à conserver son savoir-faire dans le contexte actuel de croissance.

72. Alors que toutes ces préoccupations avaient déjà été exprimées au cours des années précédentes, l'Administration n'y avait ni répondu ni remédié. Le SAC priait respectueusement le Conseil, par l'intermédiaire du Comité exécutif, de bien vouloir organiser une réunion avec l'Administration et le SAC afin d'examiner et d'éclaircir ces questions.

73. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a loué le personnel de terrain de l'OIM pour son dévouement et ses accomplissements, et plus particulièrement pour son effort visant à sauver des vies en temps de crise et dans les situations à haut risque. Il a donné l'assurance qu'il se saisirait des points soulevés par le représentant du SAC, et notamment quant à sa demande d'une réunion avec l'Administration.

74. Le Comité exécutif a pris note de la déclaration du représentant de Comité de l'Association du personnel.

RÉVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006

75. Le Comité exécutif a examiné la révision du Programme et Budget pour 2006 (MC/EX/673), le Programme et Budget pour 2006 (MC/2176), le chapitre pertinent du Rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/675), ainsi qu'un projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2006 (MC/EX/L/169).

76. Le rapporteur du Sous-Comité du Budget et des Finances a indiqué que le Sous-Comité avait examiné le document MC/EX/673, Révision du Programme et Budget pour 2006.

77. L'Administration avait rappelé au Sous-Comité qu'à la suite de la décision du Conseil d'appliquer la CNZ à la partie administrative du budget en 2006, l'allocation budgétaire à cette partie du budget avait dû être réduite de 992 000 francs suisses. Une somme de 450 000 francs suisses avait été retirée des rubriques budgétaires non afférentes au personnel, et les répercussions de cette réduction avaient été présentées dans le Programme et Budget pour 2006 (MC/2176). Le montant restant à absorber de 542 000 francs suisses avait encore été réduit de 434 000 francs grâce à un maintien provisoire en vacance des postes à pourvoir. L'Administration continuerait à examiner les options devant permettre de trouver les 108 000 francs restants et en rendrait compte dans la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2006.

78. L'Administration avait réitéré son inquiétude à propos des conséquences négatives de la CNZ sur les structures fondamentales de l'Organisation, faisant savoir qu'elle avait l'intention de tenir des discussions sur la question dans le contexte du processus budgétaire de 2007.

79. Le barème des quotes-parts avait été révisé de façon à y incorporer des contributions du Bélarus, du Cameroun, du Ghana et du Togo, qui avaient rejoint l'Organisation en novembre 2005. Actuellement, le barème totalisait 101,413 pour cent, et les contributions des nouveaux Etats Membres s'élevaient à 51 312 francs suisses.

80. Le budget initialement approuvé dans la partie opérationnelle était de 429,6 millions de dollars, mais l'expansion des activités en cours et les nouveaux projets l'avaient porté à 612,8 millions de dollars, soit une progression de 183,2 millions. Cette augmentation était due pour l'essentiel aux activités d'assistance humanitaire dans les opérations de crise, à l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières et aux rapatriés, ainsi qu'aux initiatives de lutte

contre la traite. En raison de l'augmentation du financement des projets, les revenus discrétionnaires escomptés avaient augmenté, et l'Administration avait proposé qu'une partie significative de cette augmentation soit investie dans l'amélioration du système financier désormais obsolète, qui ne pouvait plus faire face à des transactions et des processus financiers faciles à imaginer dès lors que les dépenses atteignaient près d'un milliard de dollars. Le nouveau système financier serait incorporé au système de gestion des ressources humaines et doterait l'OIM d'une plate-forme intégrée de TI devant lui permettre de mieux gérer ses ressources. Les vérificateurs externes des comptes, qui avaient déjà fait observer que le système existant ne remplissait plus les exigences d'une organisation aussi vaste et complexe que l'OIM, lui avaient donné leur aval.

81. Ayant examiné le document MC/EX/673 en détail, le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2006.

82. En l'absence de tout commentaire, le Comité exécutif a adopté la Résolution N° 115 (CIII) approuvant la révision du Programme et Budget pour 2006.

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR 2007

83. Le Comité exécutif a examiné la proposition d'amendement au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2007 (MC/EX/674), ainsi que le chapitre correspondant du Rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-quinzième session (MC/EX/675).

84. Le Rapporteur du Sous-Comité du Budget et des Finances, résumant les délibérations du Sous-Comité, a indiqué que l'Administration avait rappelé qu'il était de pratique courante pour le Sous-Comité de traiter des ajustements proposés au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2007 à sa session de printemps et avait recommandé au Comité exécutif d'adopter un barème des quotes-parts pouvant être utilisé pour le budget de l'exercice suivant. Les mêmes principes, lignes directrices et critères appliqués par le Conseil pour les barèmes des années précédentes avaient été appliqués, et des explications avaient été données sur le mode de calcul des contributions et sur le rapport avec le barème des quotes-parts des Nations Unies.

85. Le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget comme indiqué dans la colonne 5 de l'Annexe au document MC/EX/674, et que les organes directeurs réexaminent en mai 2007 le barème des quotes-parts pour 2008.

86. Constatant qu'il n'y avait pas d'autres commentaires, le Comité exécutif a approuvé les ajustements proposés au barème des quotes-parts de l'OIM de 2007 tels qu'indiqués dans la colonne 5 de l'Annexe au document MC/EX/674 et demandé que le barème des quotes-parts pour 2008 soit réexaminé au printemps de 2007 par les organes directeurs.

AUTRES POINTS SOULEVÉS DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

a) **Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget**

87. Le Rapporteur du Sous-Comité du Budget et des Finances a indiqué que le Sous-Comité avait examiné le rapport de situation sur les contributions restant dues à la partie administrative du budget (SCBF/288). Même si des progrès avaient été faits, de nombreuses contributions restaient impayées.

88. Le Directeur général adjoint avait rendu compte des efforts déployés par l'Administration pour obtenir le paiement des contributions restant dues. Le retard mis à régler ces arriérés de contribution avait handicapé l'OIM dans sa capacité d'assistance aux Etats Membres, aux gouvernements et aux autres parties prenantes. L'Administration avait donc instamment prié les Etats Membres de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs engagements ou convenir d'un plan de remboursement.

89. Certaines délégations de pays en retard de paiement avaient expliqué les développements intervenus dans la situation de leur pays, tandis que d'autres avaient fait savoir que des mesures avaient été prises pour régler les montants restant dus.

90. Le Sous-Comité avait pris note avec reconnaissance des efforts déployés par certains Etats pour s'acquitter de leurs contributions restant dues. Il avait en outre exprimé sa vive préoccupation au sujet de cette situation et instamment prié tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'en acquitter dans les meilleurs délais possibles. En particulier il avait instamment prié les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement. Il avait aussi recommandé que ces mêmes Etats Membres effectuent un premier versement dès que possible. Le Sous-Comité avait instamment prié les Etats Membres qui avaient conclu un plan de remboursement d'en respecter pleinement les conditions.

91. L'Administration avait informé le Comité exécutif que, depuis la quatre-vingt-quinzième session du Sous-Comité, la Colombie et la Croatie avaient intégralement réglé leurs contributions pour 2006. La République de Corée avait réduit ses contributions assignées restant dues à une somme d'environ 200 000 francs suisses, et le Gouvernement du Nicaragua avait effectué un versement dans le cadre de son plan de remboursement, ce qui lui valait de ne plus être sous le coup de l'Article 4 de la Constitution. Avec des contributions restant dues à la partie administrative du budget s'élevant à 6,5 millions de francs suisses pour 2005 et les années antérieures, et à 16,8 millions de francs suisses si on y incluait 2006, la situation restait alarmante. Il était de la plus haute importance pour les Etats Membres qu'ils s'acquittent en temps opportun de leurs contributions.

92. Le Comité exécutif a pris note du rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCBF/288) et a approuvé les recommandations du Sous-Comité du Budget et des Finances à sa quatre-vingt-quinzième session.

b) Soutien aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

93. Le Comité exécutif a examiné les rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCBF/285 et SCBF/286), ainsi que la partie correspondante du rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-quinzième session (MC/EX/675).

94. Le Rapporteur du Sous-Comité du Budget et des Finances a indiqué que les documents susmentionnés suivaient le mode habituel de notification, donnant des détails sur les critères d'admissibilité et les types de projet. Différents ajustements avaient été apportés aux critères et aux lignes directrices en accord avec les recommandations énoncées dans la deuxième évaluation du Fonds, entreprise par le Bureau de l'Inspecteur général. L'Administration avait exprimé sa satisfaction suite à l'intérêt manifesté par les délégations pour la gestion du Fonds depuis sa création et les avait invitées à contribuer volontairement de façon spécifique. La délégation du Maroc avait annoncé une contribution financière au Fonds et encouragé tous les autres membres à envisager des donations similaires.

95. Le Comité exécutif a pris note des rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCBF/285 et SCBF/286), ainsi que des paragraphes 39 à 50 du Rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-quinzième session (MC/EX/675).

c) Délocalisation

96. Le Comité exécutif a examiné trois documents : Délocalisation : Le point sur le projet de création d'un centre administratif pour l'hémisphère occidental (CAHO) (SCBF/287), Processus de délocalisation de l'OIM – Complément d'information sur la proposition de création d'un Centre administratif dans l'hémisphère occidental (CAHO) (MC/EX/676), et les paragraphes pertinents du Rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-quinzième session (MC/EX/675).

97. Le Rapporteur du Sous-Comité du Budget et des Finances a indiqué que l'Administration avait fait connaître son souhait de créer le CAHO afin de répondre aux besoins de croissance de l'Organisation et de mieux gérer celle-ci dans les contraintes du budget à croissance nominale zéro, la délocalisation s'étant avérée l'un des moyens efficaces d'y faire face. Un certain nombre de délégations avaient manifesté leur soutien pour cette proposition d'un deuxième centre administratif, tandis que d'autres avaient demandé un complément d'information concernant les coûts et les implications en termes de financement. Le Groupe africain avait exprimé sa préoccupation à propos du paragraphe 12 du document SCBF/287, qui semblait fermer la porte à la création de tout centre futur dans d'autres régions. L'Administration avait pris note de cette préoccupation et promis de rencontrer le Groupe africain. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) avait annoncé le retrait par l'Uruguay de son offre d'accueillir le CAHO, ce qui laissait le champ libre au Panama en tant que seul lieu d'implantation restant. Comme l'Administration avait dit qu'elle examinerait à nouveau la question et qu'elle fournirait davantage d'informations à ce sujet, le Sous-Comité n'avait pris aucune décision formelle sur le document SCBF/287.

98. L'Administration a indiqué que le document MC/EX/676 résumait l'argumentation plaidant en faveur de centres administratifs et donnait davantage d'éclaircissements quant aux critères

régissant la sélection de lieux d'implantation possibles et de fonctions pouvant y être délocalisées. Les Etats Membres devaient avoir à l'esprit que la délocalisation était un processus qui évoluait en relation avec la nature changeante des opérations de l'OIM et de ses besoins administratifs. Au cours des cinq années ayant suivi sa création, le Centre administratif de Manille (CAM) était passé d'un petit effectif d'environ dix personnes à un grand bureau de plus de 120 personnes. Il était également important de garder à l'esprit qu'une structure décentralisée exigeait des contrôles internes sérieux et que c'était pour cette raison que l'Administration voulait diluer le risque et créer un autre centre administratif dans une autre région du monde. Par ailleurs, si les besoins ou les situations changeaient, ces centres administratifs pourraient être déplacés, réduits ou modifiés.

99. Les paragraphes 11 et 12 du document apportaient un complément d'éclaircissement sur les critères de transfert des fonctions que l'Administration souhaitait délocaliser, non seulement au départ de Genève, mais aussi d'autres lieux d'affectation coûteux.

100. On estimait actuellement qu'environ 500 000 dollars seraient nécessaires pour la création du CAHO, et que cette somme serait incorporée dans le Programme et Budget pour 2007 sous les Revenus discrétionnaires, et non dans la Partie administrative du budget. Par ailleurs, comme cela était clairement indiqué dans le paragraphe 9 du document, l'Administration ne fermait pas la porte à d'autres centres dans d'autres régions, et notamment pas en Afrique.

101. De nombreuses délégations ont manifesté leur soutien pour la création du CAHO, invoquant l'argument selon lequel l'OIM gagnerait en efficacité et en productivité. Le document MC/EX/676 contenait d'autres informations utiles sur la création de ce centre et en particulier dissipait toute ambiguïté quant à la poursuite du processus de délocalisation. A cet égard, plusieurs délégations ont également manifesté leur soutien pour le renforcement des structures administratives et programmatiques de l'OIM en Afrique.

102. Plusieurs autres délégations ont fait part de leurs préoccupations à propos d'un certain nombre de questions restées sans réponse : un représentant a demandé davantage de renseignements sur les fonctions qui devaient être transférées au CAHO et un plan financier présentant des détails de dépenses au-delà de 2007, tandis que plusieurs autres délégations ont demandé à l'Administration de quantifier les avantages que présentait la création du CAHO. Le Groupe africain, pour sa part, a souligné que le document MC/EX/676 n'indiquait pas comment avaient été fixés les critères de sélection des fonctions à transférer ni le lieu d'implantation du futur centre, ni d'où viendrait la somme de 500 000 dollars jugée nécessaire pour la création du CAHO. Compte tenu du temps limité qu'avait eu l'Administration pour rédiger le document, il se disait prêt à se montrer flexible et à accepter en principe que la création du CAHO soit prévue dans le Programme et Budget pour 2007, mais invitait néanmoins l'Administration à fournir un complément d'informations en temps opportun et à poursuivre ses consultations avec les Etats Membres.

103. Le Directeur général a assuré les Etats Membres que l'OIM collaborerait étroitement avec eux lorsqu'il s'agirait de formuler le Programme et Budget pour 2007, afin de répondre aux questions qu'ils avaient soulevées. Il a salué la flexibilité du Groupe africain, ajoutant que l'OIM examinait la possibilité de délocaliser des activités de coopération technique et d'assistance technique dans des pays africains. Il s'est dit particulièrement reconnaissant au GRULAC qui avait accepté une candidature unique, et s'est engagé à préciser les avantages que l'on attendait de la création du CAHO pour tous les Etats Membres.

104. Le représentant du Panama a remercié l'OIM et les Etats Membres d'avoir accepté la création du CAHO dans la Cité du savoir de Panama. La Cité du savoir avait été conçue comme un centre de convergence stratégique pour les opérations des institutions internationales et comme un lieu de réunions multilatérales. Le CAHO pouvait compter sur le soutien du Gouvernement panaméen en termes d'infrastructure, de ressources humaines, d'incitation fiscale et douanière, de stabilité sociale et de sécurité.

105. Le Comité exécutif a pris note des documents relatifs à la délocalisation : Le point sur le projet de création d'un centre administrative pour l'hémisphère occidental (CAHO) (SCBF/287) et Processus de délocalisation de l'OIM – Complément d'information sur la proposition de création d'un Centre administratif dans l'hémisphère occidental (CAHO) (MC/EX/676), ainsi que les paragraphes correspondants du Rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-quinzième session (MC/EX/675), en invitant l'Administration à soumettre des propositions concernant la création du Centre administratif de l'hémisphère occidental à Panama dans le contexte du Programme et Budget pour 2007.

AUTRES QUESTIONS

106. Le Comité exécutif a noté que des demandes d'adhésion avaient été reçues des Gouvernements de Maurice et d'Espagne, et que leurs contributions seraient fixées respectivement à 0,035 et 2,755 pour cent. Ces demandes seraient examinées à l'occasion de la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

107. Conformément à la Résolution du Conseil 972 (LXXIV) du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne tiendra pas de session en novembre 2006. La prochaine session se tiendra par conséquent au printemps 2007 à Genève, les dates étant provisoirement aux 6 et 7 juin 2007.

CLÔTURE DE LA SESSION

108. Le Président a remercié le secrétariat des réunions et les interprètes et déclaré close la cent troisième session du Comité exécutif de l'Organisation internationale pour les migrations, à 15 h 55, le mercredi 7 juin 2006.